



*CULTURE*  
*PROMOTION DES LETTRES*

# **C**OMMISSION DES LETTRES

**BILAN 2008**

Ministère de la Communauté française  
**Promotion des Lettres**  
boulevard Léopold II 44 – 1080 Bruxelles  
[www.lettresetlivre.cfwb.be](http://www.lettresetlivre.cfwb.be)  
[www.promotiondeslettres.cfwb.be](http://www.promotiondeslettres.cfwb.be)  
[www.guidedeslettresbelges.be](http://www.guidedeslettresbelges.be)

# 1. PRESENTATION

Créée par un arrêté du 8 juillet 1985, la Commission des lettres est régie par un arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement des instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis dans le secteur culturel.

La Commission des lettres, instance d'avis indépendante auprès du Service général des Lettres et du Livre, conseille la Ministre dans ses politiques relatives au livre.

La Commission formule, également, tout avis, recommandation ou proposition relatif à la politique des lettres francophones de Belgique. Plus particulièrement elle émet :

- des recommandations relatives aux achats d'ouvrages d'auteurs francophones belges, d'origine belge, ou domiciliés en Communauté française, qui sont destinés à des institutions scientifiques ou culturelles au sein desquelles s'étudient et se diffusent la langue française et les littératures qui s'y rattachent;
- des avis sur les demandes de bourses littéraires introduites auprès de la Communauté française (bourse de création, bourse «année sabbatique», bourse d'appoint, bourse de découverte, bourse de résidence d'auteur);
- des propositions de lauréats du Prix littéraire de la Première Œuvre et du Prix du Rayonnement des Lettres belges à l'étranger;

- des propositions d'aides financières à l'édition de poésies et d'œuvres théâtrales;

## **1.1. Composition**

La Commission se compose de onze membres effectifs avec voix délibérative nommés par le Gouvernement de la Communauté française et répartis comme suit :

- trois professionnels nommés parmi les titulaires de l'enseignement des lettres belges de langue française dans les universités de la Communauté française :

Paul ARON

Jean-Marie KLINKENBERG

Pierre PIRET

- un expert ou un professionnel dans le domaine des lettres nommé en raison de sa contribution au développement des lettres belges de langue française :

Vincent ENGEL

- un expert issu de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises :

Jacques DE DECKER

- une représentante d'organisation représentative d'utilisateurs agréés :

Anne VANWEDDINGEN

- quatre représentants de tendances idéologiques et philosophiques :

Jeanine PAQUE

Jacques CARION

Guy MALEVEZ

La Commission est présidée depuis septembre 2007 par Paul ARON

## 2. ACHATS D'OUVRAGES

Chaque année, la Commission examine des ouvrages d'auteurs de la Communauté française publiés par des éditeurs belges, français, suisses ou québécois et couvrants les domaines de la prose, de la poésie, du théâtre et de l'essai.

Dans un premier temps, chaque ouvrage est acquis en 15 exemplaires. Suivant les recommandations de la Commission, des achats complémentaires de 50, 128 ou 237 exemplaires par titre sont effectués.

En 2008, la Commission a examiné **251 ouvrages** :

- **141 romans** dont 77 ont été retenus et diffusés en 6.814 exemplaires;
- **37 recueils** de poésie dont 23 ont été retenus et diffusés en 1.356 exemplaires;
- **13 pièces** de théâtre dont 6 ont été retenues et diffusées en 450 exemplaires;
- **36 essais** dont 19 ont été retenus et diffusés en 1.256 exemplaires;

Au total, **13.896 volumes** ont été acquis en 2008 pour une somme de **208.440 €**

Ces ouvrages ont été adressés à 340 institutions universitaires ou culturelles réparties dans une quarantaine de pays du monde. Il en fut de même des livres adressés au service de la Promotion des lettres par des éditeurs littéraires en contrepartie de subventions régies par des conventions, ce qui porte à environ 20.000 le nombre d'ouvrages expédiés.

### **3. AIDE A LA CREATION LITTERAIRE**

- **67 dossiers de candidature** à l'attribution d'une bourse littéraire ont été soumis à l'avis de la Commission.
- **36 bourses littéraires** ont été octroyées auxquelles il faut ajouter 10 bourses de résidence à La Chartreuse de Villeneuve-Lès-Avignon pour un montant total de **205.400 €**.

#### **3.1. Bourses littéraires**

- **Bourse "Année sabbatique" ( 25.000 € )**

La bourse "Année sabbatique" s'adresse à un auteur dont la notoriété est reconnue. Il doit être âgé de quarante ans au moins, avoir déjà publié trois ouvrages et avoir un projet éditorial d'envergure. L'auteur doit s'engager à ne pas bénéficier de revenus professionnels durant une année. Cette bourse ne peut être obtenue qu'une seule fois.

Jacques DEWITTE pour l'écriture de deux essais

- **Bourses de découverte ( 3.300 € )**

La bourse de découverte est réservée aux auteurs qui ont publié un premier ouvrage. Cette bourse ne peut être obtenue qu'une seule fois.

Nicolas CROUSSE

Franco DELVECCHIO

Véronique JANZYL

▪ **Bourse de création ( 7.500 € )**

La bourse de création est considérée comme un revenu de remplacement. L'auteur doit s'engager à prendre un congé de trois mois pour se consacrer à l'écriture, et ne pas bénéficier de revenus professionnels durant cette période.

L'auteur ne peut avoir bénéficié d'une bourse de création au cours des deux années précédant la demande.

André Marcel ADAMEK (roman)

Nicolas ANCION (roman)

Philippe DERIVIERE (roman)

Xavier DEUTSCH (roman)

Daniel FANO (roman)

Thomas GUNZIG (pièce de théâtre)

Bofane IN KOLI (roman)

Serge KRIBUS (pièce de théâtre)

Ariane LEFORT (roman)

Stéphane LAMBERT (roman)

Stéphane LIBERSKI (roman)

Jean-Pierre ORBAN (roman)

Jean-Claude PIROTTE (recueil de poésie)

Rossano ROSI (roman)

Jean-Philippe TOUSSAINT (roman)

Jamal YOUSSEFI (pièce de théâtre)

- **Bourses d'appoint ( 2.500 € )**

La bourse d'appoint est destinée à supporter les frais entraînés par la rédaction de l'ouvrage : voyages, documentation, recherches, etc.

Daniel ADAM (roman)

Rémi BERTRAND (roman)

Eric BROGNIET (roman)

Daniel CHARNEUX (roman)

Ghislain COTTON (roman)

Kenan GORGUN (essai)

Pierre STERCKX (essai)

Benoît UGUEUX (roman)

Christine VAN ACKER (récits)

Jean-Pierre VERHEGGEN (recueil de textes)

- **Bourses " Résidence d'auteur " (1.500 € par mois)**

Nicolas ANCION – Montréal (février 2008)

Geneviève BAULOYE – Rome (septembre 2008)

Berengère DEPREZ – Rome (juillet 2008)

André DOMS – Rome (septembre 2008)

Thierry DEBROUX – Rome (juillet 2008)

▪ **Bourses " Résidence d'auteur à la Chartreuse de Villeneuve lès Avignon" (1.500 € par mois)**

Une convention entre la Communauté Wallonie-Bruxelles et l'association la Chartreuse, Centre National des Ecritures du Spectacle a été signée pour développer la promotion et soutenir les écritures théâtrales contemporaines.

Les candidatures sont examinées par le Comité mixte Chartreuse/ Communauté française.

La convention prévoit l'attribution de 10 bourses de résidence.

Olivier THOMAS (1 mois)

Marcel MOREAU (1 mois)

Stefan OERTLI (2 mois)

Margarete JENNES (1 mois)

Laetitia AJANOHUM (1 mois)

Pierre LORQUET (1 mois)

Anna ROMANO (1 mois)

Claude SCHMITZ (1 mois)

Didier ESCOLE (1 mois)

## **4. Prix littéraires**

### **4.1. Prix du Rayonnement des Lettres belges à l'étranger (4000 €)**

#### **Emmanuel KHERAD**

Journaliste, chroniqueur sur France Inter, Emmanuel Kherad anime et produit l'émission "La librairie Francophone" depuis 2005. Il s'agit d'une émission littéraire, coproduite et diffusée par les radios francophones publiques : Radio Canada, la RTBF, la Radio Suisse Romande et France Inter qui réalise l'émission. Les écrivains belges sont régulièrement mis en évidence dans cette émission.

### **4.2. Prix de la première Œuvre ( 5000 € )**

#### **Charly DELWART**

pour son roman " *Circuit* " paru aux Editions du Seuil

## 5. Aide à l'édition de poésie et de théâtre

Une aide spécifique est accordée à l'édition de poésie et de théâtre sur base de manuscrits et sur proposition de la Commission.

Cette aide représente **50 % du devis de fabrication** (devis imprimeur + budget édition), elle est plafonnée à 2.500 €.

Seul l'éditeur qui ne bénéficie pas de contrat-programme, peut introduire une demande. Le montant de l'aide est toujours versé à l'éditeur.

Une aide à l'édition de poésie a été octroyée aux :

- Editions Argol pour l'ouvrage de Daniel FRANCO - "Berceaux et tombeaux" (2.345 €)
- Editions de l'Archipel pour un recueil de chansons de Julos BEAUCARNE (1.751 €)

En contrepartie de cette aide, l'éditeur s'engage à faire mention sur chaque ouvrage de l'aide apportée par la Communauté française de Belgique et à déposer 140 exemplaires de l'ouvrage réalisé au Service de la Promotion des Lettres.